

Brive, le 26 Juillet 2017

REF : CM/SM/17

Note n° 10

Note d'Information

OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE-SPECIALITE MENUISERIE

Destinataires :

- Ensemble des services
- Affichage panneau DRH
- Affichage sites intranet et internet

Un concours sur titres pour le recrutement de deux ouvriers principaux 2^{ème} classe en vue de pourvoir deux postes vacants au centre hospitalier de BRIVE - spécialité MENUISERIE est organisé par le Centre Hospitalier de BRIVE (CORREZE) le **JEUDI 28/09/2017**.

Peuvent être admis à concourir les candidats titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, à M. le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE, 1 Bd du Docteur Verlhac - CS 70432 -19312 BRIVE au plus tard le **25/08/2017**, date de clôture des inscriptions.

A l'appui de leur demande, les candidats doivent joindre en **TROIS EXEMPLAIRES** :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- 3° Les titres et diplômes, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire ou une copie conforme à ces documents
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- 5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.
- 6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- 7° Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)

Le jury est composé comme suit :

Monsieur MONZAUGE, Directeur des Ressources Humaines, Président, centre hospitalier de BRIVE

Madame BERGER, Directrice DALI, centre hospitalier de BRIVE

Monsieur DELENTE, Ingénieur, centre hospitalier de BRIVE

Le directeur de l'établissement organisateur du concours sur titres arrête la liste des candidats autorisés à y prendre part.

L'avis du présent concours a fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur, dans les locaux de l'ARS ainsi qu'à la Préfecture de la CORREZE. Il a été également mis en ligne sur le site INTERNET et INTRANET du centre hospitalier de BRIVE.

Le Directeur des Ressources Humaines

Christian MONZAUGE